

Entraînement à la contraction

On parle de « désobéissance civile » lorsque des citoyens, mus par des motivations éthiques, transgressent délibérément, de manière publique, concertée et non violente, une loi en vigueur, pour exercer une pression visant à faire abroger ou amender ladite loi par le législateur (désobéissance civile directe) ou à faire changer une décision politique prise par le pouvoir exécutif (désobéissance civile indirecte). [...]

La désobéissance est dite « civile », d'abord, parce qu'elle est le fait de « citoyens » : ce n'est pas une rupture de citoyenneté, ni un acte insurrectionnel. Il s'agit d'une manifestation de « civisme » au sens fort : volonté d'œuvrer pour l'intérêt général, même au prix de risques personnels. Le fait que la désobéissance civile soit nécessairement publique, et recherche même la médiatisation la plus forte (ce qui la distingue nettement de l'infraction criminelle), s'inscrit dans ce même registre du civisme : l'acte vise à éveiller la conscience des autres citoyens, à susciter un débat.

La référence à des « motivations éthiques » [...] doit-elle faire partie de la définition ? Ce point ne fait pas l'unanimité des auteurs. Cependant, comment s'engager dans une action qui, en général, ne va pas sans risques personnels prévisibles (arrestation, amende, réprobation de l'entourage) pour atteindre des objectifs que l'on considère – à tort ou à raison – relever de l'intérêt général, sans une motivation éthique forte, de quelque ordre qu'elle soit ?

(232 mots)

| [Christian Mellon](#), « Désobéissance civile », © Encyclopédia Universalis, 2017.

- 1) Quel est le sujet abordé dans chacun des trois paragraphes ?
- 2) Résumez chacun d'eux à l'aide d'une phrase.
- 3) Reliez ces phrases par un connecteur qui rendrait compte de la logique du texte.